## NOTE D'INFORMATION

**FCP CMR SANADATE** 

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion

BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP17031 en date du 04/09/2017.

Directeur

Hicham ELALAMY

BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Moula y Jussef - Castolapca

Bd. Moulay Y ussef - Casaola



# ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay Youssef représentée par M. Amine AMOR en sa qualité de Directeur Général , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination	et	signature

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: FCP CMR SANADATE

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000037582

- Date et référence de l'agrément

: 10/07/2014, AG/OP/022/2014

Date de création

: 16/07/2014

Siège social

: 63, Bd Moulay Youssef

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: **01/01** au **31/12** 

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

\_,----

**AMOR** 

- Etablissement dépositaire

: BMCE Bank

- Commercialisateur

2

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
BMCE CAPITAL GESTION	Majd GUEBBAS

Commissaire aux comptes

: HDID & ASSOCIES représentée par Mohamed HDID

: BMCE CAPITAL GESTION représentée par Amine

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification

: Obligations OMLT

- Sensibilité min

: 1.1 ( exclu)

Sensibilité max

: 10 (inclus)

- Indice de référence

: 50% MBI MT + 50% MBI MLT + 25pbs

- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion est de procurer une croissance à moyen terme du capital en investissant, notamment, sur le marché de la dette émise ou garantie par l'Etat ainsi que sur les Titres de Créance Négociables et les obligations privées. La stratégie d'investissement favorisera le recours à la dette privée avec une politique de sélection de signatures s'appuyant sur une analyse rigoureuse du risque crédit.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et hors liquidités, en titres de créances tout en respectant la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 5 ans
- Souscripteurs concernés : la Caisse Marocaine des Retraites sans exclure les autres personnes physiques et morales.



#### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 17/10/2014
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire, tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de BMCE Capital Gestion
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
  - Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :
  - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de l'établissement de gestion au plus tard jeudi avant 18h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du FCP du vendredi suivant.
  - Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat.
  - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - La commission de souscription est de 3% HT maximum du montant souscrit.
  - Commission de rachat maximale :
    - La commission de rachat est de 3 % HT maximum du montant racheté.
  - Cas d'exonération :
    - Les souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.

# - Frais de gestion :

O 2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Commissaire aux comptes	18.000 DH HT	
(2) Frais de publication	Selon les tarifs de publication	
(3) Commission AMMC	0,025% HT	
(4) Commission dépositaire	0,015% HT	
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) - annuel	3.600 DH	
(6) Maroclear (droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur.	
Prestation de la société de gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	